DEPARTEMENT ARDECHE
MAIRIE DE MARIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARIAC

SEANCE DU 07 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept à dix - huit heures, le conseil municipal de la commune de Mariac, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marcel COTTA

Etaient présents : COTTA Marcel, FONTANEL Gilbert, MAZA-SANIAL Alexandra, DEVIDAL Laurent, FAURE Jean-Paul, MERCHAT Jean-Marc, BERNARD Wilfried, CHAMBERT Christine, CHAUSSINAND Françoise, AUBERT Géraldine et MORIZOT Richard

Etaient absent(s) excusé(s) : BADAR Sandra qui a donné pouvoir à BERNARD Wilfried
HILAIRE Amandine

Secrétaire de séance : FONTANEL Gilbert

//

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Approbation du Compte Administratif 2022
- Affectation des résultats de l'exercice 2022
- Demandes de subventions DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) / Région / Département.
- Questions/informations diverses

//

Délibération N°2023-06

Présents : 11
Votants : 12

Objet : Approbation du compte de gestion –Budget principal

Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal pour l'exercice 2022**

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

//

Délibération N°2023-07

Présents : 11
Votants : 12

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022 –Budget général

Sous la présidence de Mr Gilbert FONTANEL, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement		***Investissement***	
Dépenses	530 524.60 €	Dépenses	204 741.44 €
Recettes	594 959.93 €	Recettes	160 818.66 €
Résultat de l'exercice 2022(excédent)	**64 435.33 €**	**Résultat de l'exercice 2022 (déficit)**	**- 43 922.78 €**
Résultat antérieur reporté	642 005.86 €	Résultat antérieur reporté (excédent)	**1 787.28 €**
Résultat de clôture 2022 (excédent)	**706 441.19 €**	**Résultat de clôture 2022 (déficit)**	**- 42 135.50 €**
		Reste à réaliser	**27 081.86 €**

Besoin de financement 69 217.36 € (qui sera affecté au c/1068 au BP 2023)

Après en avoir délibéré, hors de la présence de M. Marcel COTTA, Maire, le conseil municipal par 11 voix pour et une abstention

- **APPROUVE le compte administratif du budget communal 2022.**

//

Délibération N°2023-08

Présents : 11
Votants : 12

Objet : Délibération affectation du résultat 2022.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ardèche

Arrondissement de Tournon

Commune de MARIAC

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Votes : pour 0 / contre 0 / abstention 0
Date de convocation : 02 Mars 2023
Séance du : 07 Mars 2023

Délibération du Conseil Municipal sur le Compte Administratif, le Compte de Gestion et l'affectation du résultat de l'exercice 2022 (Budget Général de la commune) N°2023_08

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Marcel COTTA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Marcel COTTA, Maire.
Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.
1° : Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ; lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		642 005.86 €		1 787.28 €	- €	643 793.14 €
Opérations de l'exercice	530 524.60 €	594 959.93 €	204 741.44 €	160 818.66 €	735 266.04 €	755 778.59 €
Totaux	530 524.60 €	1 236 965.79 €	204 741.44 €	162 605.94 €	735 266.04 €	1 399 571.73 €
Résultat de clôture		**706 441.19 €**	**42 135.50 €**	- €	- €	**664 305.69 €**

Besoin de financement de la section d'invest	**42 135.50 €**	(1)
Excédent de financement de la section d'invest	- €	(2)
Restes à réaliser	**27 081.86 €**	**(3) et (4)**
Besoin de financement au titre des R.A.R.	**27 081.86 €**	(5)=(3)-(4)
Excédent de financement au titre des R.A.R.	- €	(6)=(4)-(3)
Besoin de financement au titre des op diverses	- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc…
Excédent de financement au titre des op diverses	- €	(8) cautions personnelles, povisions nouvelles, etc…
Besoin de financement global	**69 217.36 €**	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)
Excédent de financement global	- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)

2° : Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :	**69 217.36 €**	au compte 1068 (section d'investissement)
et décide de reprendre la somme de	**637 223.83 €**	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
		au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

3° : Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
4° : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
5° : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Ont signés au registre des délibérations: COTTA Marcel, FONTANEL Gilbert, FAURE Jean-Paul, MAZA-SANIAL Alexandra, DEVIDAL Laurent, MERCHAT Jean-Marc, BERNARD Wilfried, CHAMBERT Christine, CHAUSSINAND Françoise, AUBERT Géraldine, MORIZOT Richard
BADAR Sandra qui a donné pouvoir à BERNARD Wilfried

Pour expédition conforme,

Le secrétaire de séance,
Gilbert FONTANEL

Le Maire,
Marcel COTTA

//

Délibération N°2023-09

Présents : 11
Votants : 12

Objet : Demande de subvention Réaménagement de Pont de Fromentières DETR-DSIL

Monsieur le Maire expose que le projet de d'aménagement du village de Pont de Fromentières, dont le coût prévisionnel est estimé, avant-projet définitif à 1 000 000€ HT soit 1 200 000€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	300 000 €	30
Région		100 000 €	10
Département		400 000 €	40
...			
Auto-financement			
Fonds propres		200 000 €	20
Emprunt			
Total HT		1 000 000 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : septembre 2023
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : janvier 2024
Date prévisionnelle de fin de l'opération : janvier 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 1 000 000€ HT**
- **APPROUVE le plan de financement exposé**
- **AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement**

QUESTIONS DIVERSES

- **Éclairage passerelle Pont de Fromentières** : des solutions sont actuellement recherchées afin de palier au problème d'éclairage de la passerelle (qui est pour le moment éclairée grâce au décor de Noël)

- **Prix du ticket cantine scolaire :** Après constatation d'une hausse du prix du repas par le fournisseur début 2023, la commune délibérera prochainement pour répercuter cette augmentation, soit 0.20€/ticket.

- **Aménagement chemin du Clocheton :** des travaux sont prévus afin d'agrandir l'espace de stationnement.

- **<u>École – Classe de mer</u>** : une subvention exceptionnelle sera votée prochainement par le Conseil municipal. D'un montant de 3 000€, elle permettra de payer une partie des frais de déplacement ;

<u>L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 30</u>

COTTA Marcel	FONTANEL Gilbert
FAURE Jean-Paul	MAZA-SANIAL Alexandra
DEVIDAL Laurent	BADAR Sandra *(pouvoir à BERNARD Wilfried)*
HILAIRE Amandine *Absente*	MERCHAT Jean-Marc
BERNARD Wilfried	AUBERT Géraldine
CHAMBERT Christine	CHAUSSINAND Françoise
MORIZOT Richard	